



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 28 août 2023 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **Demande 2023-010 Lot 5 126 868 – 714 chemin de Lanaudière**

La demande de dérogation mineure 2023-010 vise à régularisé la galerie avant et son remplacement d'un escalier, à 6,45m de la ligne avant, alors que les articles 9.20.2 et 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 60-89-02 exige 8m de la ligne avant pour une galerie.

### **Demande 2023-011 Lot 5 128 052 – 132 2<sup>e</sup> rang de la Californie**

La demande de dérogation mineure 2023-011 vise à autoriser l'agrandissement d'un élevage de manière à permettre une distance séparatrice relative aux odeurs causés par les déjections animales de 119 mètres, tandis que la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles, référé à l'article 8.3 du règlement de zonage numéro 60-89-023, exige une distance de 314,2 mètres.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace,  
ce 11<sup>e</sup> jour d'août  
de l'an deux mille vingt et trois.

Chantale Dufort  
Directrice générale et greffière-trésorière